



• AGROBIO PÉRIGORD •
Les Agriculteurs BIO de Dordogne

Essai d'aménagement de l'utilisation des pyrèthres naturels dans les P.L.O. d'Aquitaine



En 2014 en France, 503 079 ha de vigne étaient situés en Périmètre de Lutte Obligatoire (PLO) contre la cicadelle, soit 65% du vignoble français. Compte tenu des dégâts sur la vigne, et de l'inexistence de traitement curatif, la lutte contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée est obligatoire en zone contaminée (zone définie par les arrêtés préfectoraux). Cette lutte systématique repose sur 1 à 3 traitements insecticides en période de végétation à des dates définies par arrêté préfectoral ou les GDON.

En Agriculture Biologique, seul le Pyrèvert® (à base de pyrèthres naturels) est actuellement homologué. Ces utilisateurs n'ont pas la possibilité de mettre en place la lutte aménagée qui permet aux utilisateurs de matières actives de synthèse d'éviter le dernier traitement selon les captures de cicadelles adultes. De plus ce produit assez onéreux n'est pas sélectif, ce qui pose des problèmes aux viticulteurs sur les plans écologique et financier.

Depuis 2015, un protocole expérimental co-rédigé par Agrobio Périgord, la FREDON Aquitaine et le GDON du Libournais est testé chez des vigneron volontaires. Conformément aux attentes du plan Ecophyto 2020, il vise à comprendre et améliorer l'efficacité du Pyrèvert®, à optimiser la lutte et à sensibiliser les acteurs de la filière à l'observation des populations d'insectes.

Dans les zones de lutte aménagée, un technicien conventionné mène une détection rigoureuse et régulière des larves avant et après traitements, dans des îlots de parcelles. Au dernier comptage après traitement, suivant les seuils fixés (cf. tableau ci-dessus), la décision est prise d'effectuer ou non le dernier traitement. Cette observation est soumise à vérification et confirmation par la FREDON. Un piégeage d'adulte est ensuite réalisé (piège jaune tri-Δglués®) afin de valider l'efficacité du ou des traitement(s) réalisé(s).

L'accent est mis sur:

- **le bon positionnement des traitements** : le Pyrèvert® est surtout efficace contre les larves écloses. Il faut donc s'assurer de le positionnement alors qu'elles sont en grande majorité écloses,
- **la prophylaxie (épamprage préalable)**: Les œufs sont situés sous les écorces de vieux bois (ceps et/ou piquets de palissage non écorcés). Lors de l'éclosion c'est donc dans ces zones qu'on observe le plus de larves.
- **le bon réglage du pulvérisateur** (test au papier hydrosensible): Les larves vivent à la face inférieure des feuilles, il faut donc s'assurer que les deux faces soient traitées. Eventuellement, prévoir de cibler les pampres s'il en reste...

Essai 2015

En 2015, le protocole a été mis en place sur 3 domaines du Bergeracois en Zone aménagée à 1+1/0 traitements et 1 domaine du libournais en zone aménagée à 2+1/0 traitements.

- Domaine 1 : 1 îlot: 4,1859 ha à Lembras
- Domaine 2 : 1 îlot: 3,2752 ha à Flaugeac
- Domaine 3 : 3 îlots: 7,3212 ha à Flaugeac
- Domaine 4 : 2 îlots à Lussac

Les observations ont été effectuées par Agrobio Périgord et le GDON du Libournais.

Pour les Domaine 1 et Domaine 3 l'aménagement a pu être mis en place. Les populations de larves étant déjà nulles avant le traitement. Dans le cas du Domaine 2, l'efficacité du premier traitement de 54% est imputable en partie à un défaut d'épamprage. Le deuxième traitement a donc été déclenché. L'efficacité de celui-ci est de 80%. Un épamprage a eu lieu entre temps.

Perspectives:

Cette première année a montré qu'il est possible d'appliquer une réduction de dose de pyrèthres tout en maintenant un niveau de protection satisfaisant dans des situations qui le permettent.

En 2016, le protocole est reconduit sur 6 domaines, représentant une surface totale de 42 ha répartis en 12 îlots.

Résultats à venir...

Observations	Décisions	
(CFD/100) ≥ 3	Déclenchement du traitement larvicide	
0 < (CFD/100) < 3	(CFD/200) ≥ 6	Déclenchement du traitement larvicide
	(CFD/200) < 6	Pas de traitement supplémentaire
(CFD/100) = 0	Pas de traitement supplémentaire	

(CFD/100) : nombre de larves de *Scaphoideus titanus* sur 100 feuilles

(CFD/200) : nombre de larves de *Scaphoideus titanus* sur 200 feuilles, en tenant compte des 100 déjà observées



Nos Partenaires :



Nos Financeurs :

